



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 03377

Numéro SIREN : 449 341 007

Nom ou dénomination : 42 MEDIATVCOM

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2017 sous le numéro de dépôt 34227



34227

SAS 42 MEDIATVCOM

16 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Siret : 44934100700028

COMPTES ANNUELS

2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Copie conforme à l'original

 Sommaire

1. Comptes annuels	1
Rapport de présentation des comptes annuels	2
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	17
<i>Autres informations</i>	18

COMPTES ANNUELS

2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Comptes annuels

Rapport de présentation des comptes annuels

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 01/01/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 42 MEDIATVCOM relatifs à l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	875 500
Chiffre d'affaires	1 108 473
Résultat net comptable (Bénéfice)	149 117

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à COURBEVOIE

Le 17/05/2016



Olivier ASSUIED
Expert-Comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	131 080	120 299	10 781	18 033
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	101 214		101 214	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 953	6 081	2 872	4 209
Autres immobilisations corporelles	126 351	90 372	35 979	51 859
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 000		2 000	
Autres immobilisations financières	34 471		34 471	34 353
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	404 068	216 752	187 316	108 453
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	229 600	7 840	221 760	166 344
Autres créances	253 877		253 877	54 550
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				36 520
Disponibilités	175 065		175 065	313 411
Charges constatées d'avance (3)	37 481		37 481	39 826
TOTAL ACTIF CIRCULANT	696 023	7 840	688 183	610 650
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 100 091	224 592	875 500	719 104
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	189 113	400 768
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	149 117	11 845
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	349 230	423 613
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		20 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		20 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		13 278
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 670	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 897	98 930
Dettes fiscales et sociales	230 044	149 062
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 397	14 221
Produits constatés d'avance (1)	15 262	
TOTAL DETTES	526 270	275 491
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	875 500	719 104
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 669	275 491
(1) Dont à moins d'un an (a)	522 601	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 092 531	15 941	1 108 473	482 146
Chiffre d'affaires net	1 092 531	15 941	1 108 473	482 146
Production stockée				
Production immobilisée			101 214	
Subventions d'exploitation			60 816	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			6	193
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			1 270 508	482 339
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			553 329	232 225
Impôts, taxes et versements assimilés			15 868	11 633
Salaires et traitements			464 920	179 613
Charges sociales			198 016	76 948
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			23 369	12 183
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				20 000
Autres charges			3	4
Total charges d'exploitation (II)			1 255 506	532 606
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			15 003	-50 267
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			208	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 978	
Total produits financiers (V)			4 186	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			835	-46
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			835	-46
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 351	46
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			18 354	-50 222

Compte de résultat (suite)

	31/12/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 123	84 067
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 123	84 067
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	21 400	22 000
Sur opérations en capital	1 099	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	22 499	22 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-21 376	62 067
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-152 139	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 275 818	566 406
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 126 701	554 560
BENEFICE OU PERTE	149 117	11 845
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 42 MEDIATVCOM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 875 500 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 149 117 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 4 748 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	131 080	101 214		232 294
Immobilisations incorporelles	131 080	101 214		232 294
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 953			8 953
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 850			52 850
- Matériel de transport	20 900			20 900
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 358		1 758	52 600
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	137 061		1 758	135 304
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	34 353	2 117		36 471
Immobilisations financières	34 353	2 117		36 471
ACTIF IMMOBILISE	302 494	103 331	1 758	404 068

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	101 214		2 117	103 331
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	101 214		2 117	103 331
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		1 758		1 758
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		1 758		1 758

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	113 047	7 252		120 299
Immobilisations incorporelles	113 047	7 252		120 299
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 744	1 336		6 081
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 524	5 716		22 240
- Matériel de transport	14 166	4 180		18 346
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 560	4 885	658	49 786
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	80 994	16 118	658	96 453
ACTIF IMMOBILISE	194 041	23 369	658	216 752

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 557 429 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 000		2 000
Autres	34 471		34 471
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	229 600	229 600	
Autres	253 877	253 877	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	37 481	37 481	
Total	557 429	520 958	36 471
Prêts accordés en cours d'exercice	2 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 446
Charges sociales - produits à recev	12 294
Associés - intérêts courus	412
Total	15 151

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 526 270 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 670	1	3 669	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 897	257 897		
Dettes fiscales et sociales	230 044	230 044		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 397	19 397		
Produits constatés d'avance	15 262	15 262		
Total	526 270	522 601	3 669	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	13 278			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	32 216
Dettes provis. pr congés à payer	20 895
Charges sociales s/congés à payer	8 567
Taxe d'apprentissage CAP	3 029
Formation continue CAP	6 103
Taxe professionnelle CAP	263
T.V.T.S CAP	46
Total	71 119

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	37 481		
Total	37 481		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	15 262		
Total	15 262		

 Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers**

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 000 euros

 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

42 MEDIATVCOM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 16 rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX

449 341 007 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des deux derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 1 108 473 € contre 482 146 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 1 255 506 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 23 369 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 256 561 € à 662 936 €,.

Le résultat d'exploitation ressort à 15 003 € contre -50 267 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant de 3 351 €, contre 46 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 18 354 €, contre -50 222 € au 31 décembre 2014.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -21 376 €, contre 62 067 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de -152 139 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 149 117 €, représentant 13.45 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 11 845 €.

Dettes fournisseurs

Nous vous présentons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II) pour les deux derniers exercices.

Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
N	0.00 €	225.680.99 €	0.00 €	0.00 €
N-1	0.00 €	88.833.79 €	0.00 €	0.00 €

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société a engagé des dépenses de recherche pour un montant de 478.592 Euros et d'innovation pour 43.838 Euros en 2015, ce qui a généré un crédit d'impôt de 152.139 Euros.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 149 116.69 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	149 116.69 €
- Une somme de	100 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	100.00 €
- et le solde, soit	49 116.69 €
au compte "Report à Nouveau"	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2014

- Dividende global distribué :	223 500.00 €
soit, par titre :	2 235.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	0.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	223 500.00 €

Exercice : 30/06/2014

- Dividende global distribué :	200 000.00 €
soit, par titre :	200.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	0.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	200 000.00 €

Exercice : 30/06/2013

- Dividende global distribué :	100 000.00 €
soit, par titre :	100.00€
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	0.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	100 000.00 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 520 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

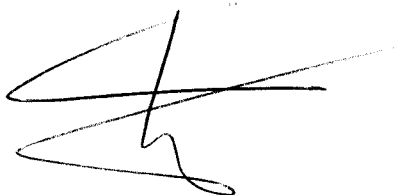
Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



42 MEDIATVCOM

société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 16 rue Jean-Jacques Rousseau - ISSY LES MOULINEAUX (92130)

449 341 007 RCS NANTERRE

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)			31/12/2015	31/12/2014
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE				
a) Capital social			10 000	10 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes			1 000	0
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes			0	0
d) Nombre maximal d'actions futures à créer			0	0
Par conversion d'obligations			0	0
Par exercice de droits de souscription			0	0
2 - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE				
a) Chiffre d'affaires hors taxes			1 108 473	482 146
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions			347	44 029
c) Impôt sur les bénéfices			-152 139	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice			0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions			149 117	11 845
f) Résultat distribué			100 000	0
3 - RESULTAT PAR ACTION				
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions			152.49	0.00
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions			149.12	0.00
c) Dividende attribué à chaque action			100.00	0.00
4 - PERSONNEL				
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			9	0
b) Montant de la masse salariale de l'exercice			464 920	179 613
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)			198 016	76 948

42 MEDIATVCOM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 16 rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX

449 341 007 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mil seize,
et le trente juin, à dix-huit heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 14 juin 2016.

La société DMM7, représentée par son représentant légal, Monsieur Denis VERGNAUD, préside la séance en sa qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent actions sur les 1 000 actions composant le capital,.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que Monsieur Philippe JOUBERT, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 14 juin 2016.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

SL 

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président et au directeur général,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes éligibles à l'abattement de 40% peuvent être taxés à la source au taux de 21 % avant d'être imposés au barème de l'impôt sur le revenu.

Ce prélèvement, calculé à partir du montant brut des revenus, n'a aucun caractère libératoire et représente un acompte sur l'impôt dû, qui sera ensuite imputé sur le montant de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant alors restitué.

Le président précise que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 15,5% de prélèvements sociaux.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 520 €.

SL 

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 149 116.69 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	149 116.69 €
- Une somme de	100 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	100.00 €
- et le solde, soit	49 116.69 €
au compte "Report à Nouveau"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 100.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2016, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

- Dividende global distribué :	223 500.00 €
soit, par titre :	2 235.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	0.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	223 500.00 €

Exercice : 30/06/2014

- Dividende global distribué :	200 000.00 €
soit, par titre :	200.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	0.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	200 000.00 €

Exercice : 30/06/2013

- Dividende global distribué :	100 000.00 €
soit, par titre :	100.00€
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	0.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	100 000.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale , après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président



Un associé



42 INTERNATIONAL HOLDING
4-6 Avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg
RCS LUX B179405
www.42consulting.lu